

DÉPARTEMENT DE L'EURE - ARRONDISSEMENT DE BERNAY

## INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mil dix-sept, le seize mars à 18 heures 00, les membres du Bureau de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie se sont réunis au siège de l'Intercom – 299 rue du Haut des Granges – 27300 BERNAY sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-6 et L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Date de convocation : le vendredi 10 mars 2017.

Nombre de membres en exercice : **16**

Nombre de présents : **15**

Nombre de Pouvoirs : **0**

Nombre de Votants : **15**

Etaient présents :

M. ROUSSELIN Jean-Claude, BONAMY Jean-Hugues, M. MONTIER Jean-Noël, M. SCRIBOT Frédéric, M. CHAUVIN Pierre, M. ANTHIERENS André, M. FORCHER Bernard, M. BEURIOT Valéry, Mme VAGNER Marie-Lyne, Mme LECLERC Marie-Françoise, M. PREVOST Jean-Jacques, M. RUEL Yves, M. PREVOST Lionel, M. GRAVELLE Nicolas et M. FINET Pascal.

Absente excusée :

Mme DECLERCQ Florence.

BUREAU du 16 mars 2017

Délibération N° URBA2017-02

Objet : AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DES LOCAUX DE LA DDTM – 37 RUE LOBROT à BERNAY

Monsieur le Président rappelle la convention du 30 juillet 2015 signée entre la DDTM et le Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne concernant l'occupation précaire des locaux de la DDTM.

Ces locaux d'une surface totale de 89.15 m<sup>2</sup> sont situés au 37 rue Lobrot à Bernay et occupés, depuis la création de l'Intercom Bernay Terres de Normandie par le service Urbanisme de cette dernière.

Au vu des besoins du service urbanisme, il est nécessaire qu'un avenant soit signé entre Monsieur le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et la Direction Départementale du Territoire et de la Mer représentée par l'Administrateur Général des Finances Publiques en charge de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, les membres du Bureau de l'Intercom Bernay Terres de Normandie :

↳ Autorisent Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention d'occupation précaire des locaux de la DDTM situés 37 Rue Lobrot à Bernay.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président

Certifié exactoire le 5.5.2017  
Le Président,



Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
15	15	0	0